

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal en date du 20 mars 2026

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de FLEURAT, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente

Présents : BARDET Julien, PINAUD Delphine, BANCELIN Dorian, MONTENON Danielle, BARDET Didier, BONNAL Marie-Pascale, JANNOT Régis, FARNER Stéphanie, AFONSO Carlos, JEANROT Frédéric, BONNAVAL Jacqueline

Nombre de conseillers : en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

L'ordre du jour était le suivant :

- Election du Maire
- Détermination du nombre des Adjointes
- Election des Adjointes
- Lecture puis remise aux élus de la charte de l' élu local
- Indemnités de fonctions des élus
- Désignations des délégués :
(Communautaires, SDIC, EVOLIS 23, ALRD, SDEC)
- Mise en place des diverses commissions
- Validation du P-V de la réunion du 03/03/2026
- Questions diverses

Ouverture de la séance par madame Jacqueline BONNAVAL, doyenne d'âge du nouveau conseil municipal.

Mme BONNAL Marie-Pascale a été élue secrétaire de séance.

Mme BONNAVAL a rappelé le résultat de l'élection du 15 mars 2026 au scrutin de liste paritaire proportionnel :

263 inscrits – 214 votants soit une participation de 81,4%.

1 nul et 3 blancs. 210 suffrages exprimés.

La liste de Julien BARDET « Agir pour Fleurat 2032 » a obtenu 121 voix (57,6% des suffrages exprimés) : 9 élus au conseil municipal.

La liste de Frédéric JEANROT « Avançons ensemble pour Fleurat », 89 voix (42,4% des suffrages exprimés) soit 2 élus.

Les 11 élus sont : Julien BARDET
Dorian BANCELIN
Didier BARDET
Régis JANNOT
Carlos AFONSO
Frédéric JEANROT

Delphine PINAUD
Danielle MONTENON
Marie Pascale BONNAL
Stéphanie FARNER
Jacqueline BONNAVAL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut se tenir.

Election du maire

Mme BONNAVAL s'enquiert des candidatures à la fonction de maire.

Seul M. BARDET Julien se présente.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre des suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

M. BARDET Julien a obtenu 10 voix

M. BARDET Julien ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Fleurat décide à l'unanimité de fixer à trois le nombre des adjoints à élire.

Election des adjoints

Le maire demande au conseil municipal de proposer au moins une liste d'adjoints complète, paritaire dans l'ordre du tableau.

La liste suivante est proposée :

1^{er} adjoint : Mme MONTENON Danielle
2^{ème} adjoint : M. JANNOT Régis
3^{ème} adjoint : Mme BONNAL Marie-Pascale

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de monsieur BARDET Julien, élu maire, à l'élection par liste des adjoints dans l'ordre du tableau.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
Nombre de suffrages blancs : 1
Nombre des suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 6

La liste conduite par Mme MONTENON Danielle a obtenu 9 voix.

Mme MONTENON Danielle ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 1^{er} adjointe et a été immédiatement installée.

M. JANNOT Régis ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

Mme BONNAL Marie-Pascale ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3^{ème} adjointe et a été immédiatement installée.

M. le maire demande à la secrétaire de séance de faire lecture de la charte de l' élu communal à l' ensemble des conseillers.

Indemnité de fonction des élus

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local qui permet une revalorisation des indemnités maximales des maires et adjoints des communes de – de 20 000 habitants, monsieur le maire demande au conseil municipal de fixer le taux d'indemnité octroyé aux élus.

Le conseil municipal après délibération, décide d'accorder à l' unanimité aux élus à compter de leur entrée en fonction, les indemnités prévues par la loi N° 2025-1249 du 22 décembre 2025 dans la limite des taux suivants :

- 28.1 % de l'indice brut terminal à M. BARDET Julien, Maire, soit 1 155,06 € brut,
- 10.89 % de l'indice brut terminal à Mme MONTENON Danielle, Première Adjointe, soit 447,64 € brut,
- 10.89 % de l'indice brut terminal à M. JANNOT Régis, Deuxième Adjoint, soit 447,64 € brut,
- 10.89 % de l'indice brut terminal à Mme BONNAL Marie-Pascale, Troisième Adjointe, soit 447,64 € brut,

Désignation des délégués aux différents organismes et commissions

Les organismes :

SDIC 23 (Syndicat intercommunal pour le développement de l' informatique communal) :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l' unanimité de désigner ;

Titulaire : M. BARDET Didier

Suppléant : M. BARDET Julien

EVOLIS 23 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 10 voix pour et 1 contre de désigner ;

Titulaire : M. BARDET Didier

Suppléant : M. JEANOT Régis

Communauté de commune :

Le maire M. BARDET Julien ainsi que la première adjointe Mme MONTENON Danielle sont délégués communautaires de plein droit.

SDEC (Syndicat des énergies de la Creuse) :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour ce syndicat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal nomme :

- Membres titulaires : M. BARDET Julien et Mme MONTENON Danielle
- Membres suppléants : M. JANNOT Régis et M. BANCELIN Dorian

CNAS (Comité national d'action sociale) :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 9 voix pour et 2 contre de désigner :

Mme BONNAL Marie-Pascale comme délégué titulaire et Mme MONTENON Danielle comme délégué suppléante.

Les commissions :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de désigner les membres des différentes commissions.

Après en avoir délibéré les membres des Commissions sont désignés comme suit :

Commission des travaux (voierie, bâtiments, divers)

Mrs BARDET Didier, JANNOT Régis et Mmes MONTENON Danielle, BONNAL Marie-Pascale, BONNAVAL Jacqueline,

Commission jeunesse

Mrs AFONSO Carlos, BANCELIN Dorian et Mmes FARNER Stéphanie, PINAUD Delphine

Commission communication

Mmes BONNAL Marie-Pascale, FARNER Stéphanie, PINAUD Delphine, BONNAVAL Jacqueline et M. BARDET Didier

Commission finances

Mmes BONNAL Marie-Pascale, BONNAVAL Jacqueline et M. BARDET Didier

Commission d'appel d'offres

Mrs BARDET Didier, JANNOT Régis et Mmes MONTENON Danielle, BONNAL Marie-Pascale, BONNAVAL Jacqueline

Commission des affaires sociales

Mmes MONTENON Danielle, BONNAL Marie-Pascale et M. BANCELIN Dorian

Secteur d'énergie de Dun le Palestel – Saint-Vaury

Titulaires : BARDET Julien et MONTENON Danielle

Suppléants : JANNOT Régis et BANCELIN Dorian

Commission des affaires agricoles :

Mrs JANNOT Régis, JEANROT Frédéric et BANCELIN Dorian

Pompiers :

Secteur de Grand-Bourg : BARDET Julien,

Secteur de Bussière-Dunoise : FARNER Stéphanie

Bassin d'emploi de La Souterraine :

Mmes BONNAL Marie-Pascal et FARNER Stéphanie

SIASEBRE : proposition

M. BANCELIN Dorian et M. AFONSO Carlos

Correspondant défense : M. BARDET Julien

Le procès-verbal de la réunion du 03/03/2026 a été approuvé avec 6 voix pour et 5 abstentions après lecture des corrections apportées.

Questions diverses :

Cimetière

M. BARDET Didier demande si la commune a la possibilité de savoir les noms des personnes inhumées dans chaque caveau. Mme Jacqueline BONNAVAL indique qu'il sera établi un registre de l'ossuaire par l'entreprise chargée des travaux et qu'un plan numérisé sera effectués. La secrétaire de mairie a déjà élaboré un tableau permettant de retrouver les noms des inhumés connus pour chaque concession. M. le maire demande si Mme BONNAVAL est d'accord pour continuer à suivre ce travail, ce qu'elle accepte.

Entretien de la voirie

EVOLIS 23 demande quelle quantité de Point à temps la commune souhaite commander pour 2026. L'an passé Fleurat a commandé 2,4 tonnes (6 tonnes en 2024). La qualité du revêtement à commander est débattue. M. le maire demande à chaque conseiller de faire remonter au secrétariat de mairie les besoins avec photos à l'appui dans les plus brefs délais (dans la semaine si possible) afin que ce sujet soit à l'ordre du jour lors de la prochaine séance.

Courrier d'une habitante du Vergnoux pour un prêt ou une location de matériel communal
Le matériel (tables et bancs) sera prêté par la commune, sans caution.

Ordinateur du secrétariat de mairie

La mémoire de l'ordinateur est saturée mais bien que l'ordinateur ait 6 ans il ne présente pas de ralentissement, il nécessite d'être optimisé. Il a été demandé à l'entreprise XEFI un devis pour le changement du disque dur qui s'élève à 357 € HT, celle-ci suggère un remplacement complet du matériel informatique. Les besoins informatiques seront évalués et une réponse adéquate sera apportée.

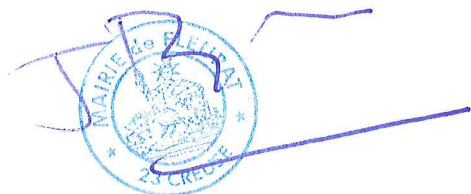
Courrier Siel Bleu

L'association Siel Bleu souhaite proposer des cours de gymnastique douce à la salle polyvalente et a donc demandé de pouvoir l'occuper tous les jeudis de 16h à 17h à partir du 09/04/2026 jusque fin juillet. Le 09/04 est organisée une séance découverte qui permettra à l'association de valider la tenue des cours à venir. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Demande d'accord pour l'envoi des convocations et documents liés au conseil municipal de façon dématérialisée. Le conseil vote à l'unanimité pour ce mode de communication.

Remplacement des ampoules défectueuses de l'éclairage public des villages et des bourgs.
Plusieurs habitants se sont plaints de pannes de lampadaires. M. le maire demande d'en faire le recensement rapidement afin de pouvoir commander une intervention du SDEC.

Le maire,
M. Julien BARDET



La secrétaire de séance,
Mme Marie-Pascale BONNAL